

Populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2014

Arrondissements - cantons - communes



Recensement de la population

Populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2014

Arrondissements - cantons - communes

93 - SEINE-SAINT-DENIS

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

**Ministère de l'Économie
et des Finances**

**Institut national
de la statistique
et des études
économiques**

18, boulevard Adolphe
Pinard
75675 Paris cedex 14
Tél. : 01 41 17 50 50

**Directeur de la
publication**

Jean-Luc Tavernier

SOMMAIRE

Introduction.....	93-V
Tableau 1 - Population des arrondissements et des cantons.....	93-1
Tableau 2 - Population des communes.....	93-3

INTRODUCTION

1. Liste des tableaux figurant dans ce fascicule

Tableau 1 - Populations des arrondissements et des cantons

Tableau 2 - Populations des communes, classées par ordre alphabétique

2. Définition des catégories de la population¹

Le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 fixe les catégories de population et leur composition.

La **population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune.

La **population comptée à part** comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

- les personnes mineures dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune ;
- les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune ; la communauté faisant partie de la liste suivante:
 - services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou de long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales ;
 - communautés religieuses ;
 - casernes ou établissements militaires ;
- les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études ;
- les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune au sens de la loi du 3 janvier 1969 et non recensées dans la commune.

La **population totale** est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

¹ Pour plus de précisions, il est possible de consulter le texte du décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 sur le site internet insee.fr à la rubrique Recensement de la population.

Les définitions des nouvelles populations légales ont évolué par rapport à celles en vigueur lors du recensement de la population de 1999.

Les principaux changements affectant les définitions des populations sont les suivants :

- Il n'y a plus de différence entre les notions de population municipale et de population sans doubles comptes.
- La nouvelle définition de la population municipale est proche de l'ancienne à l'exception :
 - des étudiants majeurs vivant dans un établissement d'enseignement situé dans la commune mais ayant leur résidence familiale dans une autre commune : ils sont désormais comptés dans la population municipale de la commune d'études et, s'ils ont moins de 25 ans, dans la population comptée à part de la commune de résidence familiale ;
 - des militaires logés dans un établissement d'enseignement militaire, dans une caserne, un quartier, une base ou un camp militaire : ils sont désormais comptés dans la population municipale de la commune sur laquelle est située cette structure et dans la population comptée à part de la commune de leur résidence familiale lorsqu'ils en ont une ;
 - des personnes détenues dans un établissement pénitentiaire de la commune qui sont désormais comptées dans la population municipale ;
 - des étudiants mineurs logés dans la commune, dans une cité universitaire, un foyer d'étudiants ou hors communauté, et ayant leur résidence familiale dans une autre commune : désormais ils ne sont plus comptés dans la population municipale de la commune mais dans la population comptée à part .
- La population comptée à part est affectée de façon symétrique par les changements évoqués plus haut concernant la population municipale.
- Les personnes majeures âgées de 25 ans ou plus ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études ne sont plus comptées dans la population comptée à part de la commune de leur résidence familiale. Elles ne sont donc plus comptées dans la population totale. C'est le seul changement notable affectant cette dernière, les autres correspondant à des transferts entre population municipale et population comptée à part.

Pour en savoir plus : « Le recensement de la population » sur le site insee.fr.

3. Notes relatives à l'interprétation des tableaux 1 et 2

Date de référence

La date de référence statistique des populations indiquées dans les tableaux 1 et 2 est le 1^{er} janvier 2011.

Limites territoriales

Les populations indiquées dans les tableaux 1 et 2 correspondent aux communes, cantons, arrondissements existant au 1^{er} janvier 2013 dans les limites en vigueur à cette date.

Au tableau 1, les chiffres figurant dans la colonne « CODE » sont les numéros attribués par l'Insee à chaque arrondissement (un chiffre) et à chaque canton (deux chiffres) au sein du département.

Ces numéros se retrouvent dans le tableau 2 et permettent ainsi de déterminer à quels arrondissement et canton appartient chaque commune ou fraction cantonale de commune. Ils sont suivis d'un nombre à trois chiffres qui est le numéro de la commune au sein du département.

Ces codes sont publiés dans le Code officiel géographique dont la dernière édition, à jour au 1^{er} janvier 2013, est disponible sur le site insee.fr. L'historique des communes depuis 1943, qui permet de connaître les modifications des limites territoriales, est également disponible sur le site.

Communes associées ou déléguées et fractions cantonales

En application de la loi n° 71-588 du 16 juillet 1971 sur les regroupements de communes et de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, un certain nombre de communes résultant de fusions comportent une ou plusieurs "communes associées ou déléguées".

Ces communes associées ou déléguées sont mentionnées dans le tableau 2, après les communes dont elles font partie, avec indication de leurs populations totale, municipale et comptée à part.

Un certain nombre de communes, en général les plus peuplées, sont découpées en fractions cantonales. Le tableau 2 restitue les populations légales des différentes fractions cantonales des communes concernées ainsi que le total.

La population d'une fraction de commune est la population municipale calculée pour cette fraction de commune.

Ensemble de communes

Conformément au décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 :

La population totale d'un ensemble de communes est la somme des populations totales des communes qui le constituent.

La population municipale d'un ensemble de communes est la somme des populations municipales des communes qui le constituent.

Nombre de communes

Le nombre de communes de chaque canton et arrondissement est donné au tableau 1. Lorsque, dans un département, le territoire d'une commune est réparti entre plusieurs cantons, celle-ci compte pour une unité dans le nombre de communes de chacun de ces cantons, mais ne compte que pour une unité dans le nombre de communes de l'arrondissement et du département. Cela explique que le nombre de communes d'un arrondissement (ou du département) ne soit pas toujours le total des nombres de communes des cantons le constituant.

93 - DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Tableau 1 - Populations légales des arrondissements et des cantons en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2014 - date de référence statistique : 1^{er} janvier 2011

CODE	ARRONDISSEMENTS ET CANTONS	Nombre de communes	Population municipale	Population totale (avec doubles comptes)
			<i>f</i>	<i>e</i>
1	Arrondissement de BOBIGNY (17 cantons, 15 communes)			
05	Bagnolet	1	34 513	34 837
07	Bobigny	1	47 224	47 596
35	Bondy-Nord-Ouest	1	27 490	27 695
08	Bondy-Sud-Est	1	25 561	25 749
09	Le Bourget	3	54 116	54 605
11	Drancy	1	38 280	38 726
23	Les Lilas	2	40 580	40 899
16	Montreuil-Est	1	35 889	36 235
36	Montreuil-Nord	1	31 629	31 872
17	Montreuil-Ouest	1	35 550	35 874
20	Noisy-le-Sec	1	40 232	40 430
21	Pantin-Est	1	30 659	30 847
38	Pantin-Ouest	1	23 138	23 277
22	Les Pavillons-sous-Bois	1	22 117	22 348
25	Romainville	1	25 512	25 749
26	Rosny-sous-Bois	1	41 254	41 634
34	Villemomble	1	28 368	28 625
	TOTAL		582 112	586 998
2	Arrondissement du Raincy (13 cantons, 16 communes)			
03	Aulnay-sous-Bois-Nord	1	54 707	55 163
04	Aulnay-sous-Bois-Sud	1	27 173	27 375
06	Le Blanc-Mesnil	1	51 916	52 186
13	Gagny	1	39 378	39 636
14	Livry-Gargan	1	42 036	42 312
15	Montfermeil	3	37 318	37 743
18	Neuilly-Plaisance	1	20 703	20 871
37	Neuilly-sur-Marne	1	34 005	34 308
19	Noisy-le-Grand	2	69 455	70 130
24	Le Raincy	2	43 763	44 361
31	Sevran	1	50 053	50 445
33	Tremblay-en-France	1	34 452	34 705
40	Villepinte	1	35 850	36 107
	TOTAL		540 809	545 342

93 - SEINE-SAINT-DENIS

Tableau 1 - Populations légales des arrondissements et des cantons en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2014 - date de référence statistique : 1^{er} janvier 2011

CODE	ARRONDISSEMENTS ET CANTONS	Nombre de communes	Population municipale	Population totale (avec doubles comptes)
			<i>f</i>	<i>e</i>
3	Arrondissement de Saint-Denis (10 cantons, 9 communes)			
01	Aubervilliers-Est	1	42 690	43 041
02	Aubervilliers-Ouest	1	32 908	33 239
10	La Courneuve	1	38 789	39 152
12	Épinay-sur-Seine	1	54 540	54 784
39	Pierrefitte-sur-Seine	2	40 668	40 952
27	Saint-Denis-Nord-Est	1	50 994	51 778
28	Saint-Denis-Nord-Ouest	1	31 109	31 315
29	Saint-Denis-Sud	3	50 465	50 815
30	Saint-Ouen	1	30 014	30 278
32	Stains	1	34 830	35 067
	TOTAL		407 007	410 421
	TOTAL DU DEPARTEMENT (40 cantons, 40 communes)		1 529 928	1 542 761

93 - SEINE-SAINT-DENIS

Tableau 2 - Populations légales des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2014 - date de référence statistique : 1^{er} janvier 2011

CODE			COMMUNES	Population totale	Population municipale	Population comptée à part
Arrondissement	Canton	Commune				
a	b	c	d	e = f + g	f	g
		001	Aubervilliers			
3	01	001	Aubervilliers-Est	43 041	42 690	351
3	02	001	Aubervilliers-Ouest	33 239	32 908	331
			TOTAL	76 280	75 598	682
		005	Aulnay-sous-Bois			
2	03	005	Aulnay-sous-Bois-Nord	55 163	54 707	456
2	04	005	Aulnay-sous-Bois-Sud	27 375	27 173	202
			TOTAL	82 538	81 880	658
1	05	006	Bagnolet	34 837	34 513	324
2	06	007	Le Blanc-Mesnil	52 186	51 916	270
1	07	008	BOBIGNY	47 596	47 224	372
		010	Bondy			
1	35	010	Bondy-Nord-Ouest	27 695	27 490	205
1	08	010	Bondy-Sud-Est	25 749	25 561	188
			TOTAL	53 444	53 051	393
1	09	013	Le Bourget	15 064	14 978	86
2	24	014	Clichy-sous-Bois	30 077	29 835	242
2	15	015	Coubron	4 772	4 712	60
3	10	027	La Courneuve	39 152	38 789	363
		029	Drancy			
1	09	029	Le Bourget	28 684	28 355	329
1	11	029	Drancy	38 726	38 280	446
			TOTAL	67 410	66 635	775
1	09	030	Dugny	10 857	10 783	74
3	12	031	Épinay-sur-Seine	54 784	54 540	244
2	13	032	Gagny	39 636	39 378	258
2	19	033	Gournay-sur-Marne	6 553	6 485	68
3	29	039	L'Île-Saint-Denis	7 084	7 037	47
1	23	045	Les Lilas	22 707	22 505	202
2	14	046	Livry-Gargan	42 312	42 036	276
2	15	047	Montfermeil	26 172	25 963	209
		048	Montreuil			
1	16	048	Montreuil-Est	36 235	35 889	346
1	36	048	Montreuil-Nord	31 872	31 629	243
1	17	048	Montreuil-Ouest	35 874	35 550	324
			TOTAL	103 981	103 068	913
2	18	049	Neuilly-Plaisance	20 871	20 703	168
2	37	050	Neuilly-sur-Marne	34 308	34 005	303
2	19	051	Noisy-le-Grand	63 577	62 970	607
1	20	053	Noisy-le-Sec	40 430	40 232	198
		055	Pantin			
1	21	055	Pantin-Est	30 847	30 659	188
1	38	055	Pantin-Ouest	23 277	23 138	139
			TOTAL	54 124	53 797	327

93 - SEINE-SAINT-DENIS

Tableau 2 - Populations légales des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2014 - date de référence statistique : 1^{er} janvier 2011

CODE			COMMUNES	Population totale	Population municipale	Population comptée à part
Arrondissement	Canton	Commune				
a	b	c	d	e = f + g	f	g
1	22	057	Les Pavillons-sous-Bois	22 348	22 117	231
3	39	059	Pierrefitte-sur-Seine	28 237	28 026	211
1	23	061	Le Pré-Saint-Gervais	18 192	18 075	117
2	24	062	LE RAINCY	14 284	13 928	356
1	25	063	Romainville	25 749	25 512	237
1	26	064	Rosny-sous-Bois	41 634	41 254	380
		066	SAINT-DENIS			
3	27	066	Saint-Denis-Nord-Est	51 778	50 994	784
3	28	066	Saint-Denis-Nord-Ouest	31 315	31 109	206
3	29	066	Saint-Denis-Sud	25 814	25 659	155
			TOTAL	108 907	107 762	1 145
		070	Saint-Ouen			
3	29	070	Saint-Denis-Sud	17 917	17 769	148
3	30	070	Saint-Ouen	30 278	30 014	264
			TOTAL	48 195	47 783	412
2	31	071	Sevran	50 445	50 053	392
3	32	072	Stains	35 067	34 830	237
2	33	073	Tremblay-en-France	34 705	34 452	253
2	15	074	Vaujours	6 799	6 643	156
1	34	077	Villemomble	28 625	28 368	257
2	40	078	Villepinte	36 107	35 850	257
3	39	079	Villetaneuse	12 715	12 642	73
TOTAL DU DEPARTEMENT				1 542 761	1 529 928	